



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

auxiliaires de vie

Question écrite n° 123146

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le statut des auxiliaires de vie sociale. Les auxiliaires de vie sociale aident au quotidien les personnes en difficulté à leur domicile (toilette, préparation des repas...), tout en assurant une présence et un soutien moral journalier. Il apparaît que leur statut est quelque peu réducteur à l'heure actuelle et certaines auxiliaires de vie sociale rencontrent des difficultés d'emploi. Aussi il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123146

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2007, page 4685